

## Extrait du procès-verbal

Comité Syndical du 19 mai 2026  
(Salle Alphonse Haag – Scherwiller)

⇒ Membres en exercice : 51  
⇒ Présents ou remplacés : 42

⇒ Membres titulaires absents - excusés : 09  
⇒ Procurations : 05

### ADMINISTRATION GENERALE

## 3. Election des vice-présidents

Rapport présenté par Monsieur Patrick BARBIER, Président

### I. RAPPORT

En vertu de l'article L 5211-2 du CGCT, chaque vice-président est élu par le Comité syndical parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin à la majorité relative et en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Par délibération du 19 mai 2026, le Conseil syndical a fixé à 9 le nombre de vice-présidents.

En application de ces dispositions, il est proposé au Comité syndical d'élire les vice-présidents du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Sélestat Alsace Centrale.

Les candidatures déclarées sont les suivantes :

#### 1er Vice-président

- Mme. Noëllie HESTIN

#### 2ème Vice-président

- M. Frédéric PFLIEGERSDOERFFER

#### 3ème Vice-président

M. Serge JANUS

#### 4ème Vice-président

- M. Olivier SOHLER

#### 5ème Vice-président

- M. Alain MEYER

#### 6ème Vice-président

- M. Robert ENGEL

#### 7ème Vice-président

- M. Michel BUTSCHA

#### 8ème Vice-président

- M. Marc ENSMINGER

#### 9ème Vice-président

- M. Nicolas LOGEL

## II. DECISIONS

Il est demandé au Comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 5211-2 ;

Considérant qu'il appartient au Comité syndical d'élire les vice-présidents du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Sélestat Alsace Centrale au scrutin secret ;

De se prononcer sur ces dispositions,

**DE PRENDRE ACTE** des candidatures suivantes :

1er Vice-président

- Mme Noëllie HESTIN

2ème Vice-président

- M. Frédéric PFLIEGERSDOERFFER

3ème Vice-président

- M. Serge JANUS

4ème Vice-président

- M. Olivier SOHLER

5ème Vice-président

- M. Alain MEYER

6ème Vice-président

- M. Robert ENGEL

7ème Vice-président

- M. Michel BUTSCHA

8ème Vice-président

- M. Marc ENSMINGER

9ème Vice-président

- M. Nicolas LOGEL

**DE PRENDRE ACTE** du résultat suivant du scrutin :

1er Vice-président

- ♦ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :47
- ♦ à déduire bulletins blancs ou nuls: 0
- ♦ suffrages exprimés : 47
- ♦ majorité absolue :24
- ♦ Mme Noëllie HESTIN:47

#### 2<sup>ème</sup> Vice-président

- ♦ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 47
- ♦ à déduire bulletins blancs ou nuls : 0
- ♦ suffrages exprimés : 47
- ♦ majorité absolue : 24
- ♦ M. Frédéric PFLIEGERSDOERFFER: 47

#### 3<sup>ème</sup> Vice-président

- ♦ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 47
- ♦ à déduire bulletins blancs ou nuls : 0
- ♦ suffrages exprimés : 47
- ♦ majorité absolue : 24
- ♦ M. Serge JANUS : 47

#### 4<sup>ème</sup> Vice-président

- ♦ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 47
- ♦ à déduire bulletins blancs ou nuls : 1
- ♦ suffrages exprimés : 46
- ♦ majorité absolue : 24
- ♦ M. Olivier SOHLER : 46

#### 5<sup>ème</sup> Vice-président

- ♦ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 47
- ♦ à déduire bulletins blancs ou nuls : 1
- ♦ suffrages exprimés : 46
- ♦ majorité absolue : 24
- ♦ M. Alain MEYER : 46

#### 6<sup>ème</sup> Vice-président

- ♦ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 47
- ♦ à déduire bulletins blancs ou nuls : 0
- ♦ suffrages exprimés : 47
- ♦ majorité absolue : 24
- ♦ M. Robert ENGEL : 47

7<sup>ème</sup> Vice-président

- ♦ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 47
- ♦ à déduire bulletins blancs ou nuls : 1
- ♦ suffrages exprimés :46
- ♦ majorité absolue : 24
- ♦ M.Michel BUTSCHA : 46

8<sup>ème</sup> Vice-président

- ♦ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 47
- ♦ à déduire bulletins blancs ou nuls : 0
- ♦ suffrages exprimés : 47
- ♦ majorité absolue : 24
- ♦ M. Marc ENSMINGER: 47

9<sup>ème</sup> Vice-président

- ♦ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 47
- ♦ à déduire bulletins blancs ou nuls : 0
- ♦ suffrages exprimés : 47
- ♦ majorité absolue :24
- ♦ M. Nicolas LOGEL : 47

**DE PROCLAMER** vice- présidents du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Sélestat Alsace Centrale :

1er Vice-président : Mme Noëllie HESTIN

2<sup>ème</sup> Vice-président : M. Frédéric PFLIEGERSDOERFFER

3<sup>ème</sup> Vice-président : M. Serge JANUS

4<sup>ème</sup> Vice-président : M. Olivier SOHLER

5<sup>ème</sup> Vice-président : M. Alain MEYER

6<sup>ème</sup> Vice-président : M. Robert ENGEL

7<sup>ème</sup> Vice-président : M. Michel BUTSCHA

8<sup>ème</sup> Vice-président : M. Marc ENSMINGER

9<sup>ème</sup> Vice-président : M. Nicolas LOGEL

**D'INSTALLER** lesdits délégués syndicaux élus en qualité de vice-président dans l'ordre du tableau tel que susvisé

**D'AUTORISER** le Président, à signer tous documents, actes et pièces nécessaires à l'application de la présente délibération.

Nom - Prénom	Présent/Absent	Donne procuration à
BARBIER Patrick	PRÉSENT	
<b>Communauté de Communes de SELESTAT</b>		
<b>Titulaires</b>		
ANDREA Charles	PRÉSENT	
ANSELMETTI Ahellame	PRÉSENT	
DIGEL Denis	PRÉSENT	
DUSSOURD Yves	PRÉSENT	
ENGEL Robert	PRÉSENT	
FALLER Edouard	EXCUSE	DIGEL Denis
GEYLLER Laurent	PRÉSENT	
GUIOT Hubert	PRÉSENT	
HIRTZ Sylvie	PRÉSENTE	
HORNBECK Nadège	EXCUSEE	
LOGEL Nicolas	PRÉSENT	
MORIS Olivier	PRÉSENT	
MUHR Virginie	EXCUSEE	
SCHLATTER Jean-Claude	PRÉSENT	
SCHMITT Damien	EXCUSE	SOHLER Olivier
SIGRIST Stéphane	PRÉSENT	
SOHLER Olivier	PRÉSENT	
WOTLING Philippe	PRÉSENT	
<b>Suppléants</b>		
DEFRANCE Jean-Marie	EXCUSE	
BELLICAM Thomas	EXCUSE	
HOLZMANN Yves	EXCUSE	
LINTZ Pascal	PRESENT	
SCHLEIFER Christian	EXCUSE	
OBERLE Fabienne	EXCUSEE	
<b>Communauté de Communes de la Valle de Villé</b>		
<b>Titulaires</b>		
BUHL Patrick	EXCUSE	
DIGEL Fabien	PRÉSENT	
ESCHRICH Emmanuel	PRÉSENT	
HOULNE Monique	PRÉSENT	
JANUS Serge	PRÉSENT	
KRAUTH Alexandre	PRÉSENT	
MEYER Alain	PRÉSENT	
MULLER André	EXCUSE	
PFANN Lionel	PRÉSENT	
<b>Suppléants</b>		
ACKERMANN-LORBER Béatrice	EXCUSE	
ADRIAN Serge	EXCUSE	
DAVID Joffrey	EXCUSE	
DEBAUCHEZ Gérard	EXCUSE	
DUCORDEAUX Marie-Line	EXCUSE	
GUNTZ Régis	EXCUSE	
LEHMANN Serge	EXCUSE	
MILLIUS Daniel	EXCUSE	
PIELA Jean-Pierre	EXCUSE	
<b>Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim</b>		
<b>Titulaires</b>		
BLATZ François	EXCUSE	
BURGER Sébastien	PRÉSENT	
BUTSCHA Michel	PRÉSENT	

GRISS Vincent	EXCUSE	
KLOTZ Mathieu	PRÉSENT	
LEBEL David	PRÉSENT	
LEIBY Marie-Jeanne	PRÉSENT	
LUDAESCHER Christophe	EXCUSE	KLOTZ Mathieu
NEEFF Anne-Marie	PRÉSENT	
PFLIEGERSDOERFFER Frédéric	EXCUSE	
ROMILLY Aude	EXCUSE	LOOS Clothilde
RUDLOFF Jean-Louis	PRÉSENT	
SCHULTZ Damien	PRÉSENT	
STEYDLI Jean-Marc	PRÉSENT	
VOGEL Camille	PRÉSENTE	
<b>Suppléants</b>		
GATTANG Anne	EXCUSE	
LOOS Clothilde	PRÉSENTE	
OHNET Gildas	PRÉSENT	
ROHMER Clément	EXCUSE	
SIMLER Agnès	EXCUSEE	
GHIDINA Lucio	EXCUSEE	
<b>Communauté de Communes du Val d'Argent</b>		
<b>Titulaires</b>		
BURRUS Jean-Marc	PRÉSENT	
ENSMINGER Marc	PRÉSENT	
FREICHARD Jean-Luc	EXCUSE	BURRUS Jean-Marc
HESTIN Noëllie	PRÉSENT	
MARCHAL Xavier	PRÉSENT	
ORSATI Régine	PRÉSENT	
PENIN Luigi	PRÉSENT	
PETIT Denis	PRÉSENT	
<b>Suppléants</b>		
FREITAG Gérard	EXCUSE	
GANGLOFF Damien	EXCUSE	

Pour extrait conforme,  
Sélestat, le 20 mai 2026

Mis en ligne le 1er juin 2026

Le secrétaire de Séance  
Jean-Marc BURRUS

Le Président,  
Patrick BARBIER



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet du PETR Sélestat Alsace Centrale, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de STRASBOURG (31 Avenue de la Paix - 67000 Strasbourg) ou d'un recours gracieux auprès du Président, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Délibération n°2026-05-19-03